



Contrat de saillie 2023

Bayard

Étalon approuvé Welsh

par Machno Hedd et Quadjila par Crin d'or Sulaies

ENTRE

Les Ecuries de la Montglonnière
"Élevage de Milo"

Mickaël WATHY
Étalonnier et co-gérant

Lieu dit la Montglonnière
Saint-Martin-du-Bois
49500 Segré-en-Anjou-Bleu
06 25 72 00 45
elevagedemilo@gmail.com

ET

Raison sociale :

Nom et prénom :

Adresse postale :

Téléphone :

Adresse mail :

Pour la jument/ponette :

Nom :

Race :

N° SIRE :

Née le :/...../.....

Par :

Et :

Par :

Statut 2023 : Pleine de l'étalon :

Vide Jamais saillie

Nature de la dernière saillie (entourez) :

ML MN IAC IAF

Date de terme :

Date présumée de saillie :

Prix de saillie - monte en main :

L'acheteur achète une saillie de l'étalon Bayard aux conditions suivantes :

1. RÉSERVATION

100€ TTC (TVA à 5,5%) A régler à la réservation

Les frais de réservation comprennent les frais techniques.

2. SOLDE

200€ (TVA à 10%) *Au poulain vivant 48h*

PARAPHE :

Ecuries de la Montglonnière
"Élevage de Milo"

Lieu dit la Montglonnière
Saint-Martin-du-Bois
49500 Segré-en-Anjou-Bleu



Mickaël Wathy

06 25 72 00 45 - elevagedemilo@gmail.com

- La réservation de la saillie ne sera prise en compte qu'à compter de la réception du présent contrat signé, accompagné du règlement :
 - Chèque de réservation à l'ordre des **Écuries de la Montglonnière** ou virement bancaire*
 - Chèque de solde à l'ordre de **Écuries de la Montglonnière** encaissable soit au 1er Octobre 2023, soit au poulain vivant 48h, selon les conditions choisies
- Tout retard de paiement entrainera la facturation d'intérêt moratoires au taux légal.

(* Coordonnées bancaires IBAN des Écuries de la Montglonnière : FR76 1380 7008 6232 1214 0938 824 BIC : CCBPFRPPNAN)

Type de pension souhaitée :

- Pré** Ma jument a-t-elle des besoins spécifiques ?
(9€ TTC /j non suivée, 11€ TTC/ suivée)
- Pré/Box**
(13€ TTC/j non suivée, 15€ TTC/j suivée)

Conditions de monte et d'accueil :

1. Conditions sanitaires

- Les tests sanitaires de la métrite contagieuse et l'artérite virale sont obligatoires et devront être effectués maximum 1 mois avant l'arrivée de la jument.
- La jument doit être à jour de ses vaccins Grippe, Tétanos et Rhinopneumonie.
- La jument doit être dans un état corporel convenable, les pieds parés, et correctement vermifugée.
(Si un vermifuge/parage doit être effectué durant son séjour il sera facturé au propriétaire).
- Toute jument malade, blessée, excessivement maigre ou parasitée ne sera pas acceptée à la saillie.

2. Sécurité

- La jument devra être obligatoirement déferrée des postérieurs
- Tout comportement jugé anormalement dangereux pour l'étaillonnier ou l'étaillon donnera lieu à l'impossibilité d'exécuter le présent contrat, sans remboursement possible de la partie réservation, ni de la pension due jusqu'au départ de la jument.
- Un licol devra accompagner la jument durant son séjour, ainsi que son livret.

PARAPHE :

Écuries de la Montglonnière
"Élevage de Milo"

Lieu dit la Montglonnière
Saint-Martin-du-Bois
49500 Segré-en-Anjou-Bleu



Mickaël Wathy
06 25 72 00 45 - elevagedemilo@gmail.com

3. Détention et risques

- Le propriétaire de la jument connaît les risques liés à la monte en main, il adhère aux méthodes de travail de l'éta lonnier et a conscience que s'agissant d'animaux vivants, une blessure ne peut pas toujours être évitée. Il ne saurait tenir l'éta lonnier responsable en cas d'accident.
- En cas de blessure liée à la monte ou non, l'éta lonnier s'engage à prodiguer les soins nécessaires à la jument et à tenir informé le propriétaire.
- En cas de nécessité et sous contrôle vétérinaire, le propriétaire autorise l'éta lonnier à administrer tout traitement nécessaire à la jument.
- En cas d'accident grave ou maladie, si le propriétaire n'est pas joignable dans un délai raisonnable et fixé par le vétérinaire, l'éta lonnier prendra les décisions nécessaires à la survie de la jument selon les recommandations du vétérinaire.

4. Suivi gynécologique

- Le suivi gynécologique de la jument sur ovulation est obligatoire afin de limiter les sauts et de permettre à l'éta lon de continuer sa carrière sportive en parallèle de la saison de monte.
- Le suivi gynécologique de la jument se fera sur le lieu de stationnement de l'éta lonnier par le vétérinaire habituel des écuries : Fred Brunet, Clinique vétérinaire de l'Arche - BÉCON LES GRANITS
- Si le diagnostic de gestation est positif et montre la présence d'une gémellité, le propriétaire souhaite (*entourez*) : en écraser un / ne rien faire / faire avorter la jument.
- Le présent contrat et les frais de réservation donnent lieu à l'exploitation de 2 chaleurs au maximum.

5. En cas de vente de la jument

- Dans le cas où la jument venait à être vendue avant le paiement du solde, il n'y aura pas de transfert de propriété du contrat. Seul l'acheteur initial sera redevable du paiement du solde de la saillie ainsi que des obligations qui lui incombent. Libre à lui de s'arranger avec l'acheteur de la jument pour obtenir le remboursement éventuel.

6. Droit applicable

- Le droit applicable au présent contrat est le droit français. Les juridictions compétentes en cas de litiges sont les juridictions du ressort du domicile du vendeur.

Contrat établi en double exemplaire le / / 202.. à

LE VENDEUR :

Mickaël Wathy - Les écuries de la Montglonnière
"Élevage de Milo"

L'ACHETEUR :

(Signature précédée de la mention "lu et approuvée")

PARAPHE :

Ecuries de la Montglonnière
"Élevage de Milo"

Lieu dit la Montglonnière
Saint-Martin-du-Bois
49500 Segré-en-Anjou-Bleu



Mickaël Wathy

06 25 72 00 45 - elevagedemilo@gmail.com